

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° DN158

présenté par

M. Berteloot et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« ; le maximum de bonifications est donné aux militaires qui quittent le service à cinquante-neuf ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement National entend défendre la retraite des militaires face à un gouvernement qui promeut la baisse des pensions. La réforme des retraites envisagée par le président de la République est injustifiée et injustifiable. Le gouvernement envisage de faire payer les militaires pour son absence de vision stratégique en matière de politique économique et d'évolution démographique.

Concernant l'engagement militaire en lui-même, le Rassemblement National considère qu'il s'agit d'une vocation, un choix fait dans le but de protéger la patrie. Pour que l'armée française redevienne l'armée des ambitions d'une France-puissance, le Rassemblement National rappelle la nécessité de soutenir les militaires et d'en protéger le statut en garantissant le maximum de bonifications donné aux militaires quittant le service à cinquante-neuf ans.

Étant opposés à la réforme des retraites, il est entendu que le Rassemblement National n'entend faire peser aucun surcoût aux Armées.